

Salles la Source

Les faits sont têtus

Tel un nouveau David, en train de désarmer le Goliath, l'association « Ranimons la cascade ! » fait face, de pétition en manifestations, de dénonciations en accusations, de recours devant les tribunaux en jugements favorables, et obtient de beaux succès contre la puissante et solide administration contrainte de reculer.

L'énergie de ce combat semble s'être nourrie de l'attachement d'une population à un patrimoine exceptionnel et de son exaspération face à une complaisance des services administratifs de tutelle qui n'avait que trop duré et à une attitude invraisemblable de grands serveurs de l'État.

En plus d'actions à forte visibilité médiatique, l'association avait aussi, dans la discrétion (et délaissant la fronde!) pris la plume depuis 2010 pour envoyer patiemment d'innombrables missives aux différents services concernés, rappelant avec un rare entêtement les faits et les lois.

Pas moins d'une cinquantaine de courriers avec accusé de réception, ont ainsi été expédiés « qui prouveront le moment venu que nul ne pourra dire qu'il ne savait pas ». Police de l'eau, DDT, Services fiscaux, Préfecture, Procureur de la République, DREAL, Préfecture de région et Ministères concernés : personne n'y a échappé...

Et, disent-ils, « qui que soient les « vrais décideurs » dans cette affaire, il n'aura pas manqué d'exécutants obéissants à la manœuvre » !

L'article 40 du code pénal

Dans ces courriers, « Ranimons la cascade ! » n'y est pas allée avec le dos de la cuillère ! Et de citer péle-mêle : « des irrégularités, des oublis et omissions graves, une déformation des faits, des soupçons de fraude sociale et fiscale, de travail dissimulé, de faux en écriture, d'abus de biens sociaux, une absence de preuves de servitudes et de droits d'eau, sans même parler de redevance impayée, de non respect de l'interdiction des éclusées, de table ronde imaginaire ou encore du mémorable faux rapport Varlet » ! Ces réactions ont donné lieu à des sourires, des grimaces, des promesses ou encore des dénégations et à toutes les variantes de la « Politique de l'Autruche ». Danielle Polvé-Montmasson, la préfète des débuts de l'affaire, n'avait-elle pas affirmé publiquement que chez les responsables de « Ranimons la cascade ! », « la passion l'emportait sur la raison » ? (« A l'œil » - 17 décembre 2010)

Mais peut-être certains « honnêtes fonctionnaires » n'ont-ils pas en mémoire l'article 40 du code pénal qui précise que « Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».

Des élus timides pour dénoncer les fraudes

Qu'en est-il du soutien des élus ? On se souvient que dès le début, l'ensemble de l'échiquier politique avait rejoint assez rapidement le combat pour la protection du site de Salles-la-Source. On peut s'étonner que certains élus et non des moindres, se soient faits un peu timides dès lors qu'il s'est agi de dénoncer des fraudes.

On s'amusera même de voir que cette timidité a changé de camp avec le changement de majorité politique. Les grands élus et la ministre (PS ou MRC)

n'ont-ils pas botté en touche lorsqu'il s'est agi en juillet dernier d'adresser une demande d'enquête indépendante au Premier ministre ?

Et chacun de trouver un prétexte pour ne pas signer en promettant d'interpeller directement le chef de gouvernement ou le ministre de tutelle ou de déclarer que « du fait de recours juridiques en cours », ils ne pouvaient se mêler de dénoncer des fraudes... pourtant distinctes, pour la plupart, de celles

concernées par les recours. Et chacun bien sûr de promettre « de tenir informés » les défenseurs de la cascade... lesquels malgré diverses relances attendent toujours.

Le silence de Monsieur Ayrault

Il est vrai que Jean-Marc Ayrault semble un peu à court d'arguments. Lors de l'envoi d'une première motion, votée par l'Assemblée Générale, en mars 2013, ses services avaient mis moins de trois semaines à répondre que « compte tenu de votre démarche et des raisons qui la motivent, votre courrier a été envoyé »... « à Madame la préfète de l'Aveyron ». C'est un peu, disent les défenseurs de la cascade, comme si le commissaire de police répondait à la femme battue : « compte tenu des faits que vous dénoncez, j'alerte votre mari de cette plainte que vous avez déposée ».

« Ranimons la cascade ! » avait alors ré-expédié le courrier accompagné d'un message de soutien signé de dix élus impliqués dans ce dossier, à savoir (par ordre alphabétique) : José Bové, Pierre-Marie Blanquet, Bernard Burguière, Robert Caule, Yves Censi, Anne Gaben-Toutant, Jacques Hourdequin, Jean-Claude Luche, Jean Milesi et Marie-Françoise Vabre.

Les services du Premier Ministre ont accusé réception de la missive le 16 juillet. La réponse tarde et « Ranimons la cascade ! » s'impatiente : « la lutte contre la fraude fait-elle partie vraiment de ses priorités ? » et de crier en chœur : « Monsieur Ayrault, s'il vous plaît, réveillez vous ! »

Car pendant ce temps, durant toutes ces années, la Société Hydroélectrique de Salles-la-Source continuait de tourner.

